

AGILECO

58 avenue des 3 provinces

49300 CHOLET



Madame Sanson,
Le Hameau du bois
6 rue des Moutonniers
44420 Piriac sur Mer

Date,

Le 12 mai 2025,

Objet : Réponse à votre courrier du 09/05/25 par LR/AR 1A 210 179 1111 0

Madame,

Nous accusons réception de votre bordereau d'annulation par courrier AR du 09 mai 2025 concernant vos commandes du 19 mars 2025 auprès de notre société.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, vous disposiez d'un **délai de rétractation de 14 jours calendaires** à compter de la date de la signature des commandes pour annuler celles-ci. Ce délai étant aujourd'hui **dépassé**, votre demande ne peut être acceptée.

De plus, des techniciens sont déjà intervenus à votre domicile pour effectuer une **vérification technique** le 02 avril 2025, dans le cadre de la procédure prévue avant la réalisation des travaux.

Conformément à **nos conditions générales de vente**, en dehors du délai légal de rétractation, l'annulation d'une commande est possible uniquement sous réserve d'une indemnité forfaitaire correspondant à **60% du montant total TTC** des commandes soit 6 531.95€ correspondant aux commandes n°11924 et n°11925 du 19 mars 2025.

En conséquence, nous vous confirmons que vos commandes restent **valides et dues**.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Amandine Cottenceau

Assistante ADV

AGIL-ECO